

ARTAGNAN - Commune

Séance du 16 avril 2026

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 03/04/2026

seize avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE

Présents : 13

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Refus : 0

Présents : Stéphane ETIENNE, Marc CLAVEL, Pascaline UBALDO, Christiane VIGUIE, Isabelle BETTONI, Jean Philippe SARRAT, Pierre MELENDEZ, Laurence PECANTET, Eric CHAUMES, Carlos MARTINS, Hélène GANDON, Christelle PETIT, Sylvain DUPRAT

Représentés: Michelle BROUCA représentée par Stéphane ETIENNE, Bruno DE ARCANGELIS représenté par Christelle PETIT

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Hélène GANDON

Objet: Vote des taux de fiscalité directe 2025 - DE_020_2026

Les bases nationales d'imposition ayant été augmentées par l'Etat de 0,8 %, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des impôts locaux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Les taux pour 2026 seront les suivants :

Anciens taux %	Taux votés %	Bases d'imposition	Produit attendu
TH RS 7,49	7,49	59 800	4 479
TFB 33,92	33,92	467 700	158 644
TFNB 45,23	45,23	17 400	7 870
total produit attendu avant effet du coefficient correcteur			170 993
Effet du coefficient correcteur			-56 418
Allocations compensatrices			1 545
Total prévisionnel au titre			116 120

de la fiscalité directe locale			
hors allocations compensatrices			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20__
--

Le secrétaire de séance, Hélène GANDON	Le Maire, Stéphane ETIENNE
Signature	Signature